

BILAN D'ETAPE DE LA CONVENTION TRIPARTITE ETAT/UNEDIC/POLE EMPLOI 2012-2014

Un nouveau point d'étape a été présenté au comité de suivi de la convention tripartite, afin de partager les actions mises en œuvre et les premiers résultats.

La convention pluriannuelle 2012-2014 entre l'État, l'Unédic et Pôle emploi, signée le 11 janvier 2012, identifie trois priorités :

- la personnalisation de l'offre de services destinée aux demandeurs d'emploi et aux entreprises ;
- une proximité plus forte avec les territoires et une plus grande déconcentration ;
- la poursuite de l'effort d'optimisation des moyens.

En mai 2013, un bilan complet avait été partagé avec le comité de suivi de la convention tripartite sur la mise en œuvre de ces priorités et publié¹ par l'État, l'Unédic et Pôle emploi.

Un nouveau point d'étape a été présenté au comité de suivi au mois d'avril 2014, afin de partager les actions mises en œuvre et les premiers résultats.



Téléchargez le bilan d'étape de la convention tripartite Etat/Unédic/Pôle emploi 2012-2014

POLE EMPLOI

Hubert LARNEY
Responsable du
département Médias & Web
com.presse@pole-emploi.fr
01 40 30 60 29

UNEDIC

Isabelle JOURDAN
Directrice de la
Communication
ijourdan@unedic.fr
01 44 87 64 84

DGEFP

Anne-Claire JUCOBIN
Cheffe de la mission
Communication
anne-claire.jucobin@emploi.gouv.fr
01 44 38 29 09

Retrouvez toute l'actualité
de Pôle emploi sur :

@ pole-emploi.org

+ Google +

Twitter